NOVANET - Étude de faisabilité

L'étude présente a pour but d'évaluer la faisabilité d'un système de communication/partage de ressources centralisé au sein de l'entreprise. En effet, pour avoir plus de contrôle sur les échanges faits en interne, l'entreprise souhaite bannir les solutions externes, et ainsi garder la main sur la sécurité, l'historique des actions et les autorisations.

Validation de l'idée retenue :

L'entreprise s'est orientée vers le choix d'un réseau social interne, qui pourra permettre aux employés de poster du contenu (éventuellement modérable), de prendre part à des groupes de discussion privés (projets), intégrant un système de partage de fichiers ainsi qu'une messagerie instantanée.

Faisabilité technologique:

La mise en place de réseau interne va nécessiter l'installation de nouveaux serveurs, un pour l'hébergement de l'applicatif et un pour la base de données. De plus, une révision de la sécurité informatique sera également à prévoir pour parer à toutes les éventuelles failles de ce nouveau système.

Faisabilité commerciale :

La solution retenue n'est pas un produit destiné à la mise sur le marché, aussi une étude commerciale serait ici impertinente. L'entreprise estime que, bien que ce système soit destiné à optimiser notre gestion interne et notre communication, et donc augmenter indirectement notre productivité, l'objet de l'étude ne peut pas être soumis à une analyse chiffrable des bénéfices réalisés suite à son déploiement.

Faisabilité économique :

La solution sera gracieusement développée par l'équipe d'Aperture Science, qui nous fera profiter de son expertise métier sans le moindre coût. De plus, des serveurs sont d'ores et déjà libres en interne pour pouvoir accueillir l'application ; enfin, la maintenance ainsi que la gestion seront également gérés par des employés de l'entreprise, ce qui porte le coût de revient à quasiment zéro. L'équipe aura 2 mois pour pouvoir développer et présenter la solution finale, délai pertinent par rapport aux exigences formulées.

Faisabilité juridique:

Dans le cadre de cette solution, il convient de respecter les directives de la CNIL, et plus particulièrement les lois Informatiques et Libertés, qui interdisent le stockage de certaines données personnelles sur les employés de l'entreprise. De plus, suite à une évolution de l'application, il sera important de se souvenir de la prohibition du stockage des données pouvant compromettre la sécurité de l'entreprise hors de l'Union Européenne.

Faisabilité organisationnelle:

La solution ne nécessitera qu'une gestion occasionnelle, essentiellement par les chefs de projets et/ou responsables des ressources humaines, qui se chargeront de donner accès aux différents groupes privés du réseau aux employés. Les ressources du réseau sont également alimentées par les employés eux-mêmes, qui participeront activement à l'évolution des diverses sections. La maintenance technique, quant à elle, s'effectuera encore plus occasionnellement par un employé qualifié.

Conclusion:

Il ressort de cette étude que le projet peut être lancé dans les meilleures conditions, au vu des contraintes minimes que pose son développement. Le seul indicateur à surveiller sera celui des délais, seule chose susceptible de varier par rapport au contexte.